



**COMITE SYNDICAL
COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2017 A 10 HEURES 00**

Affichage le 2 novembre 2017 – 6 pages

Le deux novembre deux mille dix-sept à 10 h 00, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE (SMTC) s'est réuni hémicycle Claude LORIUS, (salle du Conseil), Immeuble Le Forum, 3 rue Malakoff à Grenoble sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Yann MONGABURU, président du SMTC.

Nombre de délégués syndicaux en exercice au jour de la séance : 17
Nombre de votants, présents et représentés: 17

PRESENTS

Délégués de GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Titulaires :

Ludovic BUSTOS

Bernard CHARVET

Alan CONFESSON

Giovanni CUPANI

Magdeleine FASOLA

Francie MEGEVAND

Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, pouvoir à M. OCTRU à compter de la délibération n° 3

Yann MONGABURU

Michel OCTRU

Marcel REPELLIN, pouvoir à Y. MONGABURU à partir de la délibération n° 2

Jean-Paul TROVERO

Délégués du DEPARTEMENT DE L'ISERE

Titulaires :

Anne GÉRIN

Benjamin TROCME, suppléant de Mme Amandine GERMAIN,

Jean-Claude PEYRIN

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Elisabeth LEGRAND pouvoir à Jean-Paul TROVERO

Delia MOROTÉ pouvoir à Ludovic BUSTOS

Françoise GERBIER pouvoir à Magdeleine FASOLA

OUVERTURE DE LA SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance
M. Benjamin TROCME a été nommé secrétaire de séance.
- Approbation du compte rendu succinct de la séance du 21 septembre 2017
Pas d'observation.
Compte rendu succinct adopté à l'unanimité.
- Rapport 2017-07 du Président sur les décisions prises par délégation du Comité syndical
Pas d'observation.
Le comité syndical a pris acte, à l'unanimité, de la présentation de ce rapport.

NOTE D'INFORMATION

- Les 5 minutes de l'Observatoire des déplacements
2NI170047
Sont présentés les premiers éléments de synthèse dégagée par le comité de suivi du projet urbain Cœurs de Ville / Cœurs de Métropole / Grenoble.
Interventions de MM.REPELLIN, BUSTOS
Point présenté pour information ; non soumis à délibération.

PROJETS SOUMIS A DELIBERATION DU COMITE

RAPPORTEUR : Yann MONGABURU

- Délibération : Politique de déplacements - Contribution aux Assises nationales de la mobilité
2DL170120
Interventions de MM. PEYRIN, TROVERO, Mme MEGEVAND, MM.CONFESSON, OCTRU, CUPANI, REPELLIN, TROCME, MERMILLOD-BLONDIN, MONGABURU

Délibération retirée. Examinée lors d'un comité syndical exceptionnel le 9 novembre 2017.

- Délibération n°1 : Politique de déplacements - Principes d'évolution du réseau de transports collectifs structurants à horizon 2030
2DL170105

Interventions de MM. MERMILLOD-BLONDIN, PEYRIN, TROCME, CONFESSON, TROVERO, CUPANI, BUSTOS, MONGABURU.

Après examen de la Commission Réseau du 12 octobre 2017, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- valide les enjeux de développement du réseau de transports collectifs structurants,
- valide les principes d'évolution du schéma de transports collectifs structurants à horizon 2030,
- autorise le Président du SMTC à engager les études techniques nécessaires à la mise en oeuvre des actions portées par le SMTC, relatives au maillage du réseau tramway et à l'aménagement de pôles d'échanges.

Abstentions : 4 (MM. MERMILLOD-BLONDIN, PEYRIN, OCTRU, Mme GERIN)

Conclusions adoptées

RAPPORTEUR : YANN MONGABURU

- **Délibération n°2 : Réseau Bus - Schéma multimodal de mobilité du Grand Sud Métropolitain - Offre structurante en Transport en commun - 2ème phase : septembre 2018**

2DL170106

Interventions de M. PEYRIN

Après examen de la Commission Réseau du 12 octobre 2017, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- approuve les renforts d'offre de transports en commun déployés sur l'axe Vif-Varces-Grenoble pour une mise en oeuvre en septembre 2018,
- mandate le président pour poursuivre le travail partenarial avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional sur la coordination des lignes urbaines et interurbaines et de l'offre TER,
- mandate le Président pour engager les négociations foncières avec les communes le département et SNCF réseau, propriétaire des parcelles en vue de la réalisation des points M.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

RAPPORTEUR : YANN MONGABURU

- **Délibération n°3 : Réseau Tramway - Extension de la ligne A du tramway de l'agglomération grenobloise à Pont de Claix-Flottibulle - Déclaration de projet relative à la déclaration d'utilité publique de l'opération et réponse aux recommandations émises par le commissaire enquêteur**

2DL170089

Intervention de M. PEYRIN

Après examen de la Commission réseau du 12 octobre 2017, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC décide :

- d'approuver les motifs et considérations précités justifiant le caractère d'intérêt général du projet d'extension de la ligne A de tramway à Pont de Claix-Flottibulle,
- d'approuver les mesures destinées à éviter, réduire, compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé humaine et les modalités de suivi associées,
- de déclarer ce projet d'intérêt général,
- d'approuver les réponses apportées aux 6 recommandations émises par le commissaire enquêteur dont 4 pour la déclaration d'utilité publique et 2 pour l'enquête parcellaire,
- de mandater Monsieur le Président pour demander à Monsieur le Préfet de l'Isère de déclarer ce projet d'extension de la ligne A de tramway à Pont de Claix-Flottibulle d'utilité publique,
- d'autoriser Monsieur le Président du SMTC à signer tout document relatif à cet objet.

Contre : 4 (MM. MERMILLOD-BLONDIN, PEYRIN, OCTRU, Mme GERIN)

Pour : 13

Conclusions adoptées

RAPPORTEUR : Jean-Claude PEYRIN

- **Délibération n°4 : Matériel roulant - Acquisition de 35 bus GNV. Autorisation au Président à signer la commande auprès de l'UGAP**

2DL170113

Après examen de la Commission ressources SMTC du 12 octobre 2017, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- autorise le Président à signer la commande d'un montant de 10 132 191,72 € HT soit 12 158 420,06 € TTC auprès de l'UGAP pour l'acquisition de 35 bus standards GNV de marque SCANIA avec leurs équipements embarqués,
- autorise le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Yann MONGABURU

- **Délibération n°5 : Nouvelles mobilités - Avenant à la convention avec l'association LAHGGLO en vue de prolonger le service BusTaxi**

2DL170112

Après examen de la Commission Réseau du 12 octobre 2017, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- approuve l'avenant à la convention entre le SMTC et LAHGGLO,
- décide d'accorder à LAHGGLO un complément financier de 1 500 € pour poursuivre l'exploitation du service BusTaxi,
- autorise le président à finaliser et à signer l'avenant relatif à ce partenariat.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Yann MONGABURU

- **Délibération n°6 : Réseau Tramway - Mission de Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation du programme 2018 - 2021 de gros entretien des voies de tramway. Validation de l'AVP de la tranche ferme de travaux 2018 - 2019**

2DL170090

Après examen de la Commission réseau SMTC du 12 octobre 2017, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- approuve les études d'avant-projet de la tranche ferme 2018 - 2019 des travaux de gros entretien des voies de tramway pour un montant global de 3 404 950 € HT,
- décide de lancer toutes consultations nécessaires à la conduite de cette opération et notamment celles relatives à la passation d'un marché de travaux,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget du SMTC.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Yann MONGABURU

- **Délibération n°7 : Réseau Bus - Adaptation de l'offre sur la ligne Flexo 49 desservant les communes de Seyssinet-Pariset et Seyssins**

2DL170102

Après examen de la Commission Réseau du 12 octobre 2017, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC adopte la modification de l'offre sur la ligne 49 dans les conditions suivantes à compter du lundi 6 novembre 2017 : nombre de services porté de 20 à 26 courses par jour deux sens confondus du lundi au vendredi en période scolaire. Ces six courses supplémentaires seraient assurées pour quatre d'entre elles au moyen de deux rotations supplémentaires, l'une le matin et l'autre en début d'après-midi, et pour les deux restantes par l'ouverture de services haut-le-pied en commercial.

Par ailleurs, afin d'assurer une continuité de l'offre de transports du lundi au vendredi toute l'année, le nombre de courses du lundi au vendredi en période de petites vacances scolaires

et du lundi au vendredi pendant l'été est porté de 20 à 22 courses à raison de 16 courses régulières et 6 courses à la demande.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°8 : Réseau Bus - Transport scolaire - Gratuité pour les accompagnateurs**
2DL170115

Interventions de Mme FASOLA, M. MONGABURU

Après examen de la Commission Réseau du 12 octobre 2017, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC décide que les accompagnateurs scolaires bénéficient de la gratuité de transport lors de leur déplacement.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Yann MONGABURU

- **Délibération n°9 : Patrimoine Foncier - Création d'un parking-relais sur la commune de Sassenage au lieu-dit Les Engenières**

2DL170103

Après examen de la Commission Réseau du 12 octobre 2017, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet de création d'un parking-relais situé au lieu-dit Les Engenières à Sassenage sur le terrain cadastré section AR n°62 sur la commune de Sassenage,
- décide de réaliser le projet en 2018 pour un montant prévisionnel de travaux de 300 000 euros HT, sous réserve de l'inscription des crédits au budget du SMTC,
- autorise le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°10 : Patrimoine Foncier - Extension de la ligne A du tramway de l'agglomération grenobloise à Le Pont de Claix-Flottibulle - Procédure d'éviction du fonds de commerce SARL Garage du Canton - Commune de Le Pont de Claix**

2DL170107

Après examen de la Commission ressources du SMTC du 12 octobre 2017, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- décide l'éviction de la SARL Garage du Canton, locataire d'un local d'activité situé 13 avenue Charles de Gaulle sur la commune du Pont de Claix moyennant le versement d'une indemnité d'éviction dont le montant s'élève à 95 000.00 € (toutes indemnités comprises) ; la TVA éventuelle étant à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Président à signer tout document relatif à cet objet,
- dit que les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

Contre : 4 (MM. MERMILLOD-BLONDIN, PEYRIN, OCTRU, Mme GERIN)

Pour : 13

Conclusions adoptées

- **Délibération n°11 : Patrimoine Foncier - Extension de la ligne A de tramway à Pont de Claix-Flottibulle - Acquisition foncière – Cession du CCAS EDF ENERGIE au SMTC**

2DL160065

Après examen de la Commission ressources SMTC du 12 octobre 2017, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- décide l'acquisition des biens du C.C.A.S. situés sur la commune de Le Pont de Claix pour un montant total de huit cent quarante euros soit 840.00 € (toutes indemnités comprises) ; la TVA éventuelle étant à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Président à signer tout document relatif à cet objet,
- dit que les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

Contre : 4 : (MM. MERMILLOD-BLONDIN, PEYRIN, OCTRU, Mme GERIN)

Pour : 13

Conclusions adoptées à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Yann MONGABURU

- **Délibération n°12 : Personnel et Administration générale - Remboursement de frais de déplacement d'élus membres du Comité syndical du SMTC**

2DL170116

Après examen de la Commission ressources SMTC du 12 octobre 2017, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC autorise le remboursement des sommes engagées par les élus :

Pour Françoise GERBIER la somme de 42,50 euros (déplacement du 5 juillet 2017).

Pour Francie MEGEVAND la somme de 25,50 euros (déplacement du 5 juillet 2017).

Conclusions adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 47